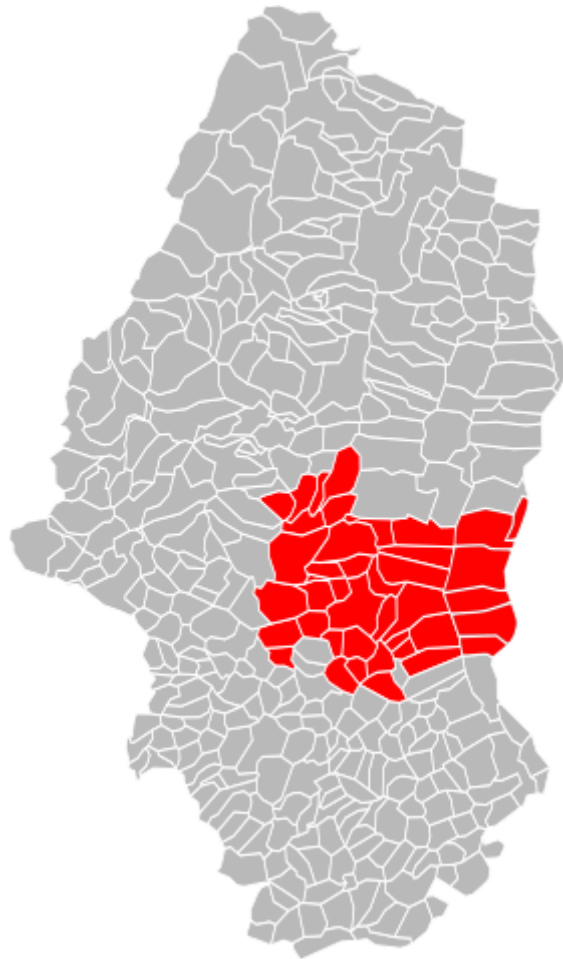


E. L'inscription de la CPTS dans le paysage local



1. Contrat local de santé – Ville de Mulhouse

Outil de contractualisation transverse, le Contrat Local de Santé (CLS) a pour objectif de répondre aux enjeux de santé globaux sur un territoire.

La CPTS Mulhouse Agglomération (CPTS MA) a participé à la définition du troisième Contrat Local de Santé (CLS) de la Ville de Mulhouse dont la signature a eu lieu le 15 décembre 2023.

Les travaux de rédaction du CLS ont débuté en 2021 par un bilan du dernier contrat et une consultation citoyenne organisée par la ville de Mulhouse.

Début mai 2022 a eu lieu le colloque « Mulhouse Solidaire », où se sont tenus plusieurs ateliers, dans l'optique de découvrir les initiatives d'autres collectivités territoriales en France.

Huit groupes de travail ont été constitués pour rédiger les fiches actions du CLS :

- **Santé mentale des jeunes.**
- **Vieillesse et perte d'autonomie.** Pilotes : Collectivité Européenne d'Alsace et CPTS Mulhouse Agglomération. Thèmes déjà abordés : Dépistage de la fragilité à l'aide du programme ICOPE, attractivité des métiers, aménagement et équipement du logement, dispositif d'accès aux soins des personnes en situation du handicap, plateforme d'avis gériatrique.
- **Santé de l'enfant.** Thèmes : le réseau entre les différents acteurs, l'accès au dépistage et la prise en charge, prévention et accompagnement à la parentalité, projet de création de la maison des 1000 premiers jours.
- **Prévention et dépistage des cancers.** Pilote : CCAS Mulhouse avec le soutien de la Ligue contre le cancer. Sujets déjà évoqués : la formation et l'information des professionnels, la coordination des actions de prévention dans les quartiers, auprès des enfants et des publics précaires notamment.
- **Offre de soins.** Pilotes : Région Grand Est et CPTS Mulhouse Agglomération. Axes évoqués : attractivité du territoire, accès au médecin traitant et exercice coordonné, exercice partagé ville hôpital, télémédecine.
- **Santé environnement.** Pilotes : Mutualité française et CCAS de Mulhouse. Axes de réflexion : urbanisme favorable à la santé, lutte contre les nuisibles, ventilation des logements, information aux locataires/habitants, communication entre les services et dispositifs, sensibiliser les enfants.
- **Accès aux soins des publics précaires.**
- **Nutrition et activités physiques.**

La CPTS Mulhouse Agglomération a assuré le co-pilotage de deux de ces groupes et participer aux travaux de la plupart des autres groupes. La CPTS siège également au comité technique et au COPIL du CLS.

Les travaux de rédaction du Contrat Local de santé III 2023-2027 de Mulhouse se sont terminés à la fin du premier semestre 2023.

Autour de l'objectif "Contribuer au bien-être et à l'épanouissement de tous les habitants de Mulhouse, protéger chacun et être attentif à tous" le Contrat Local de Santé III de Mulhouse comprend 4 axes : "Prévenir", "Guérir", "Informé et former", "Coordonner", et 25 fiches actions.

Les fiches actions proposées et portées par la CPTS Mulhouse Agglomération sont :

1. **Unité mobile de prévention et de dépistage**
2. **Prévenir et accompagner la perte d'autonomie (déployer ICOPE et retour d'expérience)**
3. **Créer une consultation d'accès aux soins**
4. **Favoriser l'attractivité du territoire et l'installation des professionnels de santé** (volet logement des PS – travail sur l'attractivité proposé au Conseil Territorial en Santé)

Les actions auxquelles participe la CPTS Mulhouse Agglomération :

5. Mettre en place une expérimentation d'assistant spécialiste partagé en médecine générale (porteur : GHRMSA)
6. Créer une maison des 1000 premiers jours (porteur en cours de définition)
7. Améliorer l'accès aux soins dans les établissements Sociaux et médico sociaux (projet médical GHT 12 + équipe pluridisciplinaire inter-établissement non médicale)
8. Créer une plateforme Handiconsult (porteur : Alister Handicap Service et GHRMSA)

2. *Hôpital de proximité de Pfastatt*

La CPTS Mulhouse Agglomération siège au sein des instances de l'hôpital de Pfastatt.

Depuis la loi d'organisation et de transformation du système de santé de 2019, les hôpitaux de proximité constituent le premier niveau de la gradation des soins hospitaliers. Ils assurent des missions communes avec d'autres acteurs de leurs territoires : appui aux professionnels du premier recours (médecins, infirmiers, kinés...), maintien à domicile en lien avec les médecins traitants, prévention, continuité des soins.

Les hôpitaux de proximité bénéficient d'une garantie pluriannuelle de financement pour les activités de médecine (sortant ainsi partiellement de la contrainte de la tarification à l'activité) et peuvent prétendre à une « dotation de responsabilité territoriale » pour leurs projets renforçant l'accès aux soins.

Dans le cadre du Ségur de la santé, il a été demandé aux hôpitaux de proximité de mettre en place des modes d'organisation ouverts sur leurs territoires, facilitant l'émergence d'organisations partagées et décloisonnées, en privilégiant l'articulation avec les projets de santé portés par les CPTS. L'objectif est de proposer une offre de soins structurée et des parcours de soins plus fluides pour les usagers.

3. *Fédération nationale des CPTS – Collège des coordinateurs d'Alsace Vosges Moselle*

La CPTS Mulhouse Agglomération est adhérente à la fédération nationale des CPTS (FCPTS) et participe à certains groupes de travail.

Deux membres du Bureau, la directrice et la coordinatrice ont participé aux journées nationales des CPTS à Auxerre les 11 et 12 octobre. Plus de 800 représentants de CPTS étaient présents.

Sous forme de tables rondes et d'ateliers, de nombreuses thématiques ont été abordées :

- L'accès aux soins des personnes en situation de handicap, en présence de Mme Agnès Firmin Le Bodo, Ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé. La CPTS a participé à cette table ronde et a pu présenter le Guide d'Accès aux Soins, produit par la commission Perte d'Autonomie. Le guide a été très bien accueilli et plusieurs représentants de CPTS sont repartis avec un exemplaire de ce guide,
- Le dépistage et la prise en charge des TND,

- Les protocoles de coopération nationaux et locaux,
- Le lien ville-hôpital,
- L'exercice coordonné, avec notamment la présence de Thomas Fatôme, directeur général de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie,
- Et bien d'autres sujets encore...

Par ailleurs, une réunion mensuelle regroupe en visioconférence ou en présentiel l'ensemble des coordinateurs de CPTS d'Alsace et une partie des Vosges et de la Moselle.

Un groupe WhatsApp dédié permet des échanges entre les réunions.